RIAM
Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE!

***COMMUNIQUÉ*** ***POUR DIFFUSION IMMÉDIATE***

# *Un surplus de feuilles, trois façons simples d'en disposer!*

**Saint-Hyacinthe, le 29 septembre 2026**

Avec le retour de l'automne et de ses paysages colorés, la Régie vous partage trois options simples pour vous départir des surplus de feuilles et de branches. **Dans un premier temps, assurez-vous de remplir votre bac brun de matières organiques. Les surplus pourront ensuite être placés à côté du bac brun, en bordure de rue** lors des jours de collecte dans :
**1. De grands sacs à feuilles en papier**, conçus pour la collecte des matières organiques*;
**2. Une petite poubelle ronde avec poignées** (d'un maximum de 100 litres) ou de **petites boîtes de carton** *;
**3. Un bac de déchets complètement vidé de tout déchet et bien identifié** à l'aide d'une **affiche «matières organique»**.

* Les surplus disposés de ces façons seront déposés manuellement par les éboueurs dans le bac brun avant que celui-ci ne soit vidé par le camion.

‼ Pour assurer la collecte de vos matières organiques, le **couvercle du bac doit être fermé complètement**, sans débordement. ‼

À éviter pour assurer la collecte :
❌ Le bac et les surplus ne doivent **pas être trop lourds**;
❌ N'utilisez **aucun sac de plastique**, même compostable;
❌ Évitez de déposer dans le bac des matières non conformes : **terre, pierres, déchets, plastiques, matières recyclables**, etc.
❌ Évitez de déposer les surplus de matières organiques dans le bac de recyclage.

En mettant en pratique ces quelques recommandations, vous contribuez
ainsi à une collecte efficace, sécuritaire et respectueuse de l'environnement.
Merci de votre collaboration!

Pour consulter la liste complète des matières admissibles et non admissibles ou pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec la Régie au 450 774-2350.

**Source :** **Communications RIAM**
**450 774-2350**
www.riam.quebec